



DECISION N° 2025-05

**Bornage de parcelles par un géomètre expert  
dans le cadre des travaux de restauration de la  
continuité écologique de la Blaise sur la  
commune d'Aunay-sous-Crécy (28)**

Extrait du Registre des Décisions  
**Décision du Président du 20 octobre 2025**

**Vu** la Délibération du Comité Syndical n° 2025-08 du 28 janvier 2025 portant délégation de pouvoir au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la consultation de 3 géomètres experts (demande de devis) pour une mission de bornage de parcelles dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique à Aunay-sous-Crécy,

**Vu** l'analyse des 2 devis reçus (conformes à la demande) : Cabinet Forteau Faisant pour 1 926,00 € TTC et TT Géomètres Experts (TTGE) pour 3 168,00 € TTC,

**Considérant** le montant de la dépense inférieur au seuil de 90 000 € HT et la nécessité de faire appel à un Géomètre Expert dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique à Aunay-sous-Crécy pour le bornage de parcelles,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De retenir la proposition du Cabinet Forteau Faisant,

**Article 2** : De signer le devis présenté par le Cabinet Forteau Faisant pour un montant de 1 605,00 € HT, soit 1 926,00 € TTC,

**Article 3** : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché,

**Article 4** : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Trésorier syndical pour exécution,

**Article 5** : La Responsable administrative, financière et RH est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sainte Gemme Moronval, le 20 octobre 2025

Signature

**Le Président**

**SEBV**  
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

  
**Daniel RIGOURD**